

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT  
MONTRÉAL (QC) H2T 1R9  
TÉL. 514 903 7627  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le mardi 10 octobre 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100, CP 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4231-2023 - Rapport annuel 2022 de Gazifère inc.  
**Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux [commentaires B-0061](#) de Gazifère sur les demandes de remboursement de frais des intervenants.**

---

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) répondent par la présente aux [commentaires B-0061](#) de Gazifère sur les demandes de remboursement de frais des intervenants.

Nous constatons que Gazifère inc. n'y exprime aucun reproche sur le fond des représentations de SÉ-AQLPA, sur leur pertinence et leur qualité. En effet, la lettre B-0061 de Gazifère adresse explicitement un reproche quant au fond des représentations d'un autre intervenant mais non quant à SÉ-AQLPA.

Gazifère inc. reconnaît et constate par ailleurs que le montant de la demande de frais de SÉ-AQLPA est conforme au modeste barème de 8000 \$ plus taxes établi par la Régie.

Le seul reproche que Gazifère exprime à l'égard de la demande de frais de SÉ-AQLPA est à l'effet que son procureur a indiqué 12 heures de travail au dossier. (*Gazifère n'indique pas quelle durée aurait été appropriée selon elle.*) À cela nous répondons que ce temps de travail du procureur demeure très modeste, est raisonnable et a été nécessaire aux fins du présent dossier. Le procureur a en effet pris part aux discussions préalables, à l'encadrement et à la formulation des demandes de renseignements, puis aux discussions et à l'encadrement du mémoire, notamment aux fins de valider la continuité avec les positions exprimées dans le passé et dans d'autres dossiers par l'intervenant et les enjeux de confidentialité. De plus, le procureur a eu à communiquer avec les procureurs de Gazifère lorsque ceux-ci ont demandé et obtenu que le greffe retire la version caviardée de notre mémoire pour motif de confidentialité selon elle. Gazifère a finalement circonscrit la partie de notre mémoire qu'elle désirait voir caviardée de la version publique de notre mémoire, ce qui nous avons fait sous protêt, en contestant auprès de la Régie cette demande de confidentialité. Nous soumettons donc respectueusement que ces 12 heures de travail étaient justifiées. Il est probable que les procureurs de Gazifère ont consacré beaucoup plus que 12 heures à ce dossier (ce qui est légitime).

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la demande de frais de SÉ-AQLPA telle que déposée.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman", with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et  
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants par le site de la Régie.